

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement du 22 décembre 1995  
portant désignation des membres du Conseil  
Communautaire de l'Aide à la Jeunesse**

**A.Gt 26-11-1997**

**M.B. 28-03-1998**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, notamment l'article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1995 portant désignation des membres du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, modifié par l'arrêté du 17 janvier 1996, par l'arrêté du 9 avril 1997 et par l'arrêté du 23 mai 1997,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 1995 portant désignation des membres du Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, modifié par l'arrêté du 17 janvier 1996, par l'arrêté du 9 avril 1997 et par l'arrêté du 23 mai 1997, est modifié comme suit :

Mme Dominique Olivier est remplacée par Mme Marie-France Lambert, M. Philippe Demonceau est remplacé par M. Daniel Malou, M. Rudy Ankaert est remplacé par Mme Annick Cognaux.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1997.

Bruxelles, le 26 novembre 1997.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Ministre-Présidente, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX